

sollicite l'engagement de 2 élus pour travailler sur ce dossier. Elie HERBEMONT et Nathalie CUOZZO se proposent et seront aidés de Didier BROS.

Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) – 2 élus volontaires et planning

Les OLD doivent être suivies sérieusement et régulièrement. Des informations sont diffusées chaque année. Il semble nécessaire d'envisager un accompagnement pédagogique à ce sujet. Didier BROS et Nicolas WISNIEWSKI se proposent pour travailler sur ce dossier. Didier BROS doit contacter l'ONF pour la possible organisation d'une réunion pour l'ensemble des habitants.

Point sur la voirie

Le marché public a été lancé. Les candidatures étaient demandées pour le 24 janvier 2023 à midi. 6 entreprises ont répondu et les dossiers numériques ont été envoyés au bureau d'études. Une présentation à l'ensemble du conseil municipal de ces différents projets sera programmée prochainement et le conseil se prononcera par la suite sur le choix de l'entreprise.

Point foyer : proposition d'ajouts au règlement intérieur

Des précisions sur le règlement intérieur du foyer doivent être rajoutées. Après discussion, le conseil municipal décide de préciser par écrit :

- l'heure de remise des clés et d'état des lieux de sortie, à savoir au plus tard le lundi matin à 7 heures, ou autre jour en fonction des vacances scolaires ou des jours fériés.
- interdiction de vapoter
- toute festivité bruyante doit cesser à 3 h du matin
- le papier toilette et essuie-mains ne sont pas fournis

Questions diverses

- La CCPS va soumettre des propositions concernant la réfection de la cuisine du foyer prévue au mois de juillet 2023
- La CCPS propose une benne à vêtements : peu de visibilité sur le devenir de ces collectes, en attente d'informations supplémentaires.
- Eclairage public : Nicolas WISNIEWSKI doit présenter une carte de la commune avec l'implantation des éclairages, afin d'envisager la suite des installations.
- Terrains Safer : Didier BROS propose l'achat de parcelles contiguës à des parcelles communales, l'acheteur initial s'étant désisté. Le prix serait de 1.000 € l'hectare et Didier BROS suggère une parcelle d'environ 5 hectares, il présentera prochainement une carte de cette zone.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40

La Maire,

Les conseillers municipaux,

